Sophie Piron
2010/01/01

Grammaire Histoire de la grammaire

La grammaire du français au XXe siècle – 1re partie

La grammaire au fil des siècles

Le présent article porte sur la théorie grammaticale au cours de la première moitié du XX^{e} siècle. Dans l'article précédent, nous avons exposé les modifications qu'avait subies la grammaire pendant la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Nous avons vu que la double analyse (analyse logique et analyse grammaticale) avait été remise en question. Fortement critiquée, l'analyse logique a alors évolué vers un exercice général de repérage des propositions, désormais sans décomposition des verbes en *être* + *participe présent*. La première conséquence de ce changement est le rapprochement entre deux parties du discours, le participe et le verbe. La seconde est une transformation profonde de l'apparat théorique des fonctions. Le complément circonstanciel, autrefois confiné à l'analyse logique, apparaît peu à peu dans l'analyse grammaticale, celle-ci ayant pris davantage d'importance. Puisque les notions de circonstances peuvent être exprimées, entre autres, par des syntagmes nominaux (par exemple, *la nuit*) et des syntagmes prépositionnels (par exemple, *à la nuit tombée*), elles sont désormais susceptibles d'être confondues avec des compléments directs et des compléments indirects. Ces trois fonctions doivent dès lors être clairement distinguées les unes des autres, notamment pour justifier les règles d'accord du participe passé. C'est à ce moment que la notion d'objet acquiert de plus en plus de poids.

Nous verrons dans le présent article comment la théorie grammaticale forgera son système des fonctions à partir de deux notions fondamentales, la notion de circonstances et celle d'objet de l'action.

La troisième grammaire scolaire

Au début du XX^{e} siècle, l'Instruction publique s'affirme comme une institution qui cautionne les lignes directrices de la terminologie grammaticale et la théorie de manière générale. Les grammaires publiées mettront en pratique les recommandations officielles, avec plus ou moins de discipline ; certaines d'entre elles revendiqueront leur conformité à la nomenclature officielle comme un sceau cautionnant la valeur de leur publication.

La théorie atteint une certaine stabilité vers 1920 (Chervel, 1977). Les nomenclatures officielles jouent un rôle régulateur qui ralentit les propositions et les uniformise. Les ouvrages publiés présentent moins de mouvances qu'au XIX^{e} siècle.

On peut proposer de considérer qu'à partir de la nomenclature française de 1910, la théorie grammaticale entre dans une nouvelle période, celle de la troisième grammaire scolaire (aussi nommée *grammaire traditionnelle*). À partir de ce moment, bien des aspects qui étaient en germe au cours de la période précédente, celle de la deuxième grammaire, sont formulés avec plus de force et confèrent à la théorie grammaticale une structure différente. Ces transformations seront renforcées par le code belge de terminologie grammaticale de 1949, code qui sera suivi par Maurice Grevisse. Qu'il s'agisse de nomenclature officielle en France ou de code de terminologie en Belgique, ces parutions gouvernementales ne font que proposer des orientations plutôt générales. La conformité des ouvrages grammaticaux à ces références ne peut donc se situer qu'à un niveau global. Elle laisse place aux différences et aux innovations sur le plan des particularités. Le fait que les grammairiens prennent le parti de se conformer aux innovations entérinées par les autorités gouvernementales ne doit pas faire oublier que certains ouvrages grammaticaux reproduisent encore les modèles du XIX^{e} siècle ou proposent une théorie hybride.La grammaire traditionnelle est exemplifiée dans le présent article à partir de deux ouvrages grammaticaux. Ce choix limité s'explique, d'une part, par l'importance qu'ils ont acquise et, d'autre part, par

l’uniformisation de la théorie grammaticale. Le premier ouvrage est celui de Lanusse et Yvon, *Cours complet de grammaire française* (1931, 10e édition). Cet ouvrage français se proclame conforme à la terminologie grammaticale de 1910. Le second ouvrage, du Belge Maurice Grevisse, est le *Précis de grammaire française*, dans sa 18e édition, conforme à la nomenclature de 1949.

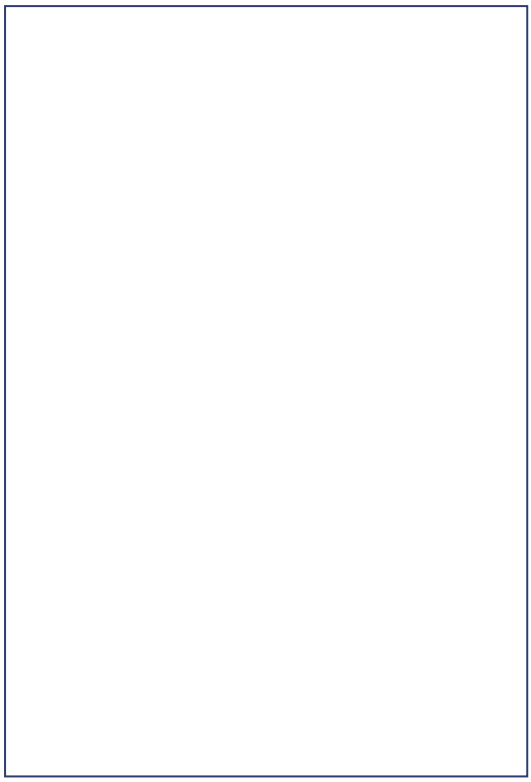


Figure 1

Lanusse et Yvon (1931, 10e édition), *Cours complet de grammaire française.*

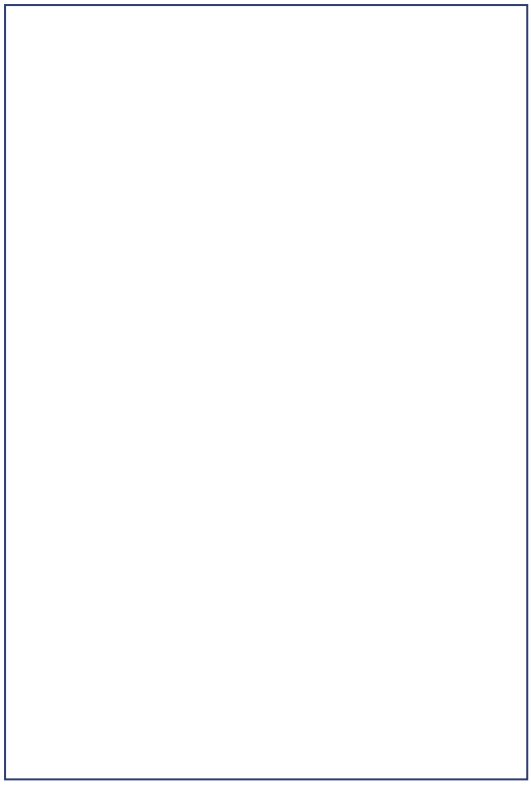


Figure 2
Maurice Grevisse (1949, 18e édition), *Précis de grammaire française*.

Cet article envisage les changements apportés d'abord dans le classement des parties du discours, ensuite dans la perspective d'analyse, et enfin, dans les fonctions grammaticales. Il se termine sur l'impact que la nouvelle définition des fonctions reliées au verbe a eu sur les classements verbaux.

Les parties du discours

Grevisse utilise le terme de *parties du discours*, tandis que Lanusse et Yvon font référence aux *sortes de mots*. Leur nombre oscille encore à cause du classement de l'article en tant qu'espèce de mot à part entière (Grevisse) ou en tant que type d'adjectif, aux côtés des adjectifs démonstratifs, possessifs et numéraux (Lanusse et Yvon). Le premier grammairien considère que l'article peut être défini ou indéfini (*le, la, les ; un, une, des*) alors que les seconds ne voient qu'un seul article (*le, la, les*). Pour ces derniers, le *un* est un adjectif numéral cardinal à la « signification numérique moins

sensible » (Lanusse et Yvon, 1931, p. 269, paragraphe 414). La liste des articles est ainsi un élément sur lequel les grammaires de cette période ne s'entendent pas.

Les autres parties du discours ne présentent pas de modifications majeures. Ainsi, le terme nom est le premier employé, celui de *substantif* n'étant désormais signalé que comme synonyme. Le classement des pronoms, des prépositions et des interjections reste le même. Par contre, le foisonnement des adverbes est davantage organisé.

Les changements plus marqués prennent place dans la catégorie des conjonctions et dans celle du verbe. Les **conjonctions** sont désormais séparées en deux grands groupes : les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination. Les éléments constitutifs des listes seront, bien sûr, encore sujets à variation. Notons comme exemple l'adverbe *pourtant*, classé comme conjonction de coordination par Lanusse et Yvon.

La grande innovation de la troisième grammaire scolaire est d'avoir enfin entériné la conséquence de l'analyse du participe comme mode du verbe. En tant que tel, il ne peut plus être considéré comme espèce de mot au même titre que le verbe. Le nombre de parties du discours de la grammaire traditionnelle atteint ainsi un maximum de neuf.

La définition du verbe reprend l'analyse sémantique établie au cours de la période précédente. « Le verbe est un mot qui exprime soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet. » (Grevisse 1949, p. 118, paragraphe 282) Il est intéressant de relever, à la fin de cette définition, que le verbe est encore considéré comme l'union entre l'attribut et le sujet. C'est là une relique de l'analyse logique pratiquée au siècle précédent.

Dans la partie consacrée au verbe, la grammaire traditionnelle traite également des auxiliaires, au rang desquels elle présente *avoir* et *être*, mais aussi d'autres verbes, comme l'a fait le courant qui l'a précédée. *Devoir, pouvoir, aller, venir*, etc., suivis d'un infinitif ont changé d'appellation et portent différents noms : locutions ou périphrases verbales, auxiliaires de temps et de mode. « Ils servent à exprimer des nuances de temps ou à marquer certains aspects du développement de l'action » (Grevisse, 1949, p. 127, paragraphe 300), ils proposent des « significations modales » (Lanusse et

Yvon, 1931, p. 83, paragraphe 119).

Analyse logique et analyse grammaticale

La grammaire de Lanusse et Yvon laisse entrevoir les derniers soubresauts de la double analyse. L'opposition entre le plan grammatical et le plan logique est expliquée dans la partie de l'ouvrage consacrée à l'étude de la proposition, mais l'information est parfois reléguée dans des notes de bas de page. « Étudier les fonctions des différents mots dans une proposition, c'est en faire l'analyse grammaticale » (Lanusse et Yvon, p. 203, note 1) tandis que « séparer les propositions les unes des autres, et […] distinguer les subordonnées des principales : c'est ce qui s'appelle faire l'analyse logique de la phrase » (Lanusse et Yvon, p. 203, paragraphe 298). Enfin, donner le rôle grammatical des différentes propositions, c'est compléter l'analyse grammaticale. Cela étant dit, la double analyse n'apparaît plus dans un ouvrage conforme au code de 1949 comme l'est celui de Grevisse.

Les fonctions grammaticales

La grammaire traditionnelle complète le tableau des fonctions soit en précisant certaines fonctions qui étaient apparues dans le courant précédent sans s'y être enracinées, soit en en proposant de nouvelles.

Parmi les différents types de compléments du nom, l'**apposition**, qui existait déjà, mais qui ne s'était pas imposée, fait désormais partie de l'*arsenal* fonctionnel. La fonction est remplie par un mot (nom, parfois adjectif, infinitif ou proposition) qui se joint à un autre et exprime la même chose que lui. Ainsi, *la ville* de Bruxelles ; *le lion,* roi des animaux *; le roi* Albert *; Je désire une seule chose,* réussir *; moi,* héron (Grevisse, p. 33-35). L'apposition trouve en partie sa justification dans l'abandon des figures de style qu'utilisait la première grammaire scolaire pour expliquer certaines constructions. Celle en cause ici est le pléonasme.

La fonction d'**épithète** vient combler un vide de la grammaire scolaire, qui ne donnait pas de fonction particulière à l'adjectif, si ce n'est celle, très vague, de qualifier le mot

auquel il se rapporte. L'épithète est réservée à « un adjectif qualificatif placé à côté d'un nom et exprimant sans l'intermédiaire d'un verbe, une qualité de l'être ou de l'objet nommé » (Grevisse, p. 32, paragraphe 63) : *un chapeau* neuf*, une* grande *voiture* (Lanusse et Yvon, p. 158, paragraphe 216).

Enfin, le **complément déterminatif**, aussi appelé complément du nom ou du pronom, et le **complément de l'adjectif** viennent remplacer les anciens compléments indirects du nom, du pronom et de l'adjectif : *la capitale* de la Belgique*, l'importance* de cela, *brave* entre tous, *apte* à nager (Grevisse, p. 34-35).

La troisième grammaire scolaire mène à terme les changements entamés par la théorie précédente dans la structure fonctionnelle des compléments verbaux. Désormais, la notion d'objet de l'action fonde la définition des compléments, où elle apparaît maintenant comme essentielle, contrairement à ce qui avait cours à la période précédente (cette notion ne définissait alors la fonction que lorsqu'elle intervenait dans les classements verbaux).

Les compléments indiquant l'objet sur lequel porte l'action sont désormais regroupés sous l'appellation de **compléments d'objet**. Si aucune préposition n'intervient entre le verbe et son complément, il s'agit d'un complément d'objet direct (*Un jour un coq détourna* une perle, phrase de La Fontaine citée par Lanusse et Yvon, p. 125, paragraphe 158) ; à l'inverse, la présence d'une préposition donnera lieu à un complément d'objet indirect (*Un ignorant hérita* d'un manuscrit, Lanusse et Yvon, p. 125, paragraphe 158). Dans les deux cas, « le mot ou groupe de mots […] se joint au verbe pour en compléter le sens en marquant sur qui ou sur quoi porte l'action » (Grevisse, p. 27, paragraphe 48). Si la terminologie a hésité quelque temps entre *complément d'objet (in)direct* et *complément (in)direct d'objet*, la première dénomination l'a emporté parce que la notion d'objet a gagné en importance et subsume la construction directe ou indirecte.

La tradition française adoptera en plus le **complément d'attribution**, indiquant à qui on attribue un objet de l'action : *J'ai donné du pain* à un pauvre (Lanusse et Yvon, p. 126, paragraphe 159). Les grammairiens ne se sont pas toujours entendus à ce sujet. Beaucoup d'entre eux ne le considèrent pas comme un complément d'objet, une même phrase ne pouvant présenter deux objets à son action.

Le **complément d'agent**, également appelé *complément d'agent du verbe passif*, fait son apparition. La troisième grammaire scolaire l'a sorti de l'ensemble des compléments indirects, auquel il appartenait auparavant. Ses caractéristiques structurelles (transformation d'une phrase active contenant un complément direct : *un coq détourna une perle ; une perle fut détournée par un coq*) et sémantiques (l'être ou la chose qui fait l'action : *par un coq*) lui confèrent un statut fonctionnel à part entière.

Comme c'était le cas dans la deuxième grammaire scolaire, le **complément circonstanciel** complète le sens du verbe en indiquant des circonstances de l'action, et non un objet de celle-ci. La définition du complément circonstanciel se précise, mais elle prend plutôt la forme d'une liste de cas types que celle d'une définition à l'assise ferme (*figure 3*).

La cause : *Agir* par jalousie.

Le temps (époque) : *Nous partirons* dans trois jours.

Le temps (durée) : *Il a travaillé* toute sa vie. *Il resta là* trois mois.

Le lieu (situation) : *Vivre* dans un désert.

Le lieu (direction) : *Je vais* aux champs.

Le lieu (origine) : *Je viens* de la ville.

Le lieu (passage) : *Il s'est introduit* par le soupirail.

La manière : *Il marche* à pas pressés.

Le but : *Travailler* pour la gloire. *Étudier* pour s'instruire.

L'instrument : *Il le perça* de sa lance.

La distance : *Se tenir à trois pas de quelqu'*un.

Le prix : *Ce bijou coûte* mille francs.

Le poids : *Ce colis pèse* cinq kilos.

La mesure : *Allonger une robe* de deux centimètres.

La partie : *Saisir un poisson* par les ouïes.

L'accompagnement : *Il part* avec un guide.

La matière : *Bâtir* en briques.

L'opposition (la concession) : *Je te reconnais* malgré l'obscurité.

Le point de vue : *Égaler quelqu'un* en courage.

Le propos : *Parler, discourir* d'une affaire.

Le résultat : *Il changea l'eau* en vin.

Figure 3

Grevisse (1949), Liste des principaux types de compléments circonstanciels, p. 29-30, paragraphe 55

La ligne de démarcation entre compléments d'objet (qu'ils soient directs ou indirects) et compléments circonstanciels est poreuse. De nombreux compléments doivent être analysés comme des compléments d'objet alors qu'ils présentent des ressemblances avec le complément circonstanciel et inversement. Grevisse précise alors : « Il convient d'interpréter dans un sens large la notion d'objet et d'y inclure tout ce qui n'est pas nettement circonstance ou agent. […] *Cet enfant a* dix ans. *J'habite* cette maison. *J'ai gagné* cent francs. *J'ai passé* deux ans à Bruxelles. *Il court* les rues. » (Grevisse, p. 27, paragraphe 48)

Enfin, la fonction d'**attribut,** pendant longtemps très attachée à l'analyse logique, prend place aux côtés des autres fonctions, mais elle n'est pas rangée parmi les compléments du verbe. En effet, l'attribut établit un rapport avec le sujet, ce que ne font pas les compléments d'objet, le complément circonstanciel ni le complément d'agent.

« L'attribut est le mot ou le groupe de mots exprimant une manière d'être, un état qu'on attribue au sujet ou au complément d'objet direct par l'intermédiaire d'un verbe » (Grevisse, p. 30, paragraphe 58). Lanusse et Yvon, quant à eux, parlent d'expression d'une qualité. La fonction s'est affranchie du joug de l'analyse logique, mais les grammaires de l'époque en gardent des traces. Ainsi, lorsque Grevisse présente les termes essentiels à la phrase, dans un paragraphe consacré à l'explication de ce qu'est une phrase (Grevisse, p. 22, paragraphe 40 b), il expose sans exemples les trois éléments constitutifs essentiels, qui ne sont autres que le sujet, le verbe et l'attribut.

La réorganisation du système des fonctions et la chute de l'analyse logique ont permis que les fonctions soient appliquées de manière systématique à l'analyse des propositions. Celles-ci sont désormais classées selon leur espèce (principale, subordonnées, etc.) et leur fonction.

Le classement des verbes

La remise en question de l'analyse logique par la deuxième grammaire scolaire et l'importance accordée à la notion d'objet avaient fissuré le classement des verbes. Il revient à la troisième grammaire scolaire de renouveler ces classes.

D'abord, le verbe *être* ne forme plus à lui seul la classe du verbe substantif, classe trop directement reliée à l'analyse logique. Les grammaires adoptent deux types d'attitudes. Le premier choix, fait par Lanusse et Yvon, consiste à ranger le verbe *être* dans la classe des verbes qui sont construits sans complément d'objet, c'est-à-dire celle des verbes intransitifs. Le second choix, celui de Grevisse, consiste à rassembler en une classe les verbes se construisant avec un attribut du sujet. La dénomination de *verbes attributifs*, qui existait déjà, n'a pas été retenue ; on préfère la désignation de *verbes copules*. Ceux-ci « joignent l'attribut au sujet » (Grevisse, p. 118, paragraphe 284) : *être, paraître, rester*, etc.

Ensuite, l'innovation de cette époque est d'avoir transformé la répartition des verbes entre la classe des transitifs et celle des intransitifs. Ce changement est le corollaire de l'importance accordée à la notion d'objet depuis la deuxième grammaire scolaire. En effet, la notion d'objet est devenue un élément clé pour distinguer les compléments

directs (CD) et indirects (CI), d'une part, des compléments circonstanciels (CC), d'autre part. Les deux premiers sont devenus théoriquement plus proches l'un de l'autre sur la base de cette notion. Pourtant, l'opposition théorique CD-CI *versus* CC n'était pas reproduite par l'opposition de classement entre verbes transitifs et verbes intransitifs, qui, elle, fonctionnait sur la dichotomie CD *versus* CI-CC. La troisième grammaire scolaire remédie à ce problème en définissant désormais la classe des verbes transitifs comme une classe qui regroupe les verbes accompagnés d'un complément direct ou d'un complément indirect. Cette classe est parfois divisée selon les compléments qui accompagnent les verbes : verbes transitifs directs et verbes transitifs indirects. C'est l'option proposée par Grevisse.

Conclusion

Dans le présent article, nous avons exposé les propositions de la troisième grammaire scolaire, aussi appelée grammaire traditionnelle. Le participe a définitivement perdu son statut de partie du discours et n'est plus qu'un mode du verbe. Quant à l'article, il oscille entre espèce de mot à part entière et sous-classe des adjectifs déterminatifs.

L'analyse logique n'étant plus pratiquée, l'analyse grammaticale a pris son essor. L'appareil des fonctions a été reformulé et amplifié. Au rang des fonctions désormais couramment utilisées prennent place l'apposition, l'épithète, le complément déterminatif et le complément d'agent. Le complément d'attribution relève davantage de la tradition grammaticale française.

Les fonctions qui accompagnent le verbe ont été reformulées. Leur définition accorde une place primordiale à la notion d'objet (et plus largement à celle de transitivité). Cette notion sémantique proposée au cours de la période précédente se déploie dans la grammaire traditionnelle et impose des changements dans les classements verbaux. Pour des questions de cohérence, il a fallu transformer en profondeur la définition des verbes transitifs et intransitifs. Désormais, les verbes intransitifs ne sont construits qu'avec un complément circonstanciel.

La grammaire scolaire des deuxième et troisième périodes a éliminé l'analyse logique, dont le principe fondateur était originellement de traiter l'aspect sémantique de la

phrase. L'analyse grammaticale, dont le principe fondateur était la forme de la proposition, a hérité de ce qui restait de l'analyse logique et a été remodelée dans cette optique. Elle s'est donc muée en une analyse de la forme dont l'appareil est sémantique. Les notions d'objet de l'action et de circonstance sont à l'image de cette particularité. C'est un des aspects que la quatrième grammaire scolaire remettra en cause.

RÉFÉRENCES

CHERVEL (1977). *Histoire de la grammaire scolaire… et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Payot.

GREVISSE (1949, 18e édition). *Précis de grammaire française*.

LANUSSE et YVON (1931, 10e édition). *Cours complet de grammaire française*.



Sophie Piron

Professeure à l'UQAM